N° de territoire :

A RETOURNER

à la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre

DEMANDE D'ATTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE DE BRACELETS DE SANGLIERS DEPARTEMENT DE LA NIEVRE CAMPAGNE 2020/2021

Article L. 425-15 du Code de l'Environnement

<u>La demande complémentaire est à déposer obligatoirement à la Fédération avant le Jeudi de chaque semaine</u>. Le retrait des bracelets pourra se faire uniquement le vendredi toute la journée aux horaires d'ouverture de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ou le samedi matin de 9h à 12h. Ils pourront être expédiés par voie postale au coût forfaitaire de 5 €.

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Société de chasse :		
Nom-Prénom :		
Adresse : CP Ville :	II – DEMANDE DE BRACEL	ETS
Espèce SANGLIER Attribution SAI 2020-2021 Réalisation à ce jour		
Nombre de bracelets sanglier supplémentaires demandés 2020- 2021 (Minimum de 2 bracelets par demande)	l'accueil de la FDC58	pérer directement les bracelets à 3. Ou es bracelets soient expédiés par voie es frais postaux (5€).
Observations éventuelles :		
Je soussigné, renseignements indiqués.	, ce	rtifie sur l'honneur l'exactitude des
Fait à	, le	Signature (1)

^{(1) «} La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toute les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via l'adresse ci-après : www.chasse-nature-58.com »